

La Nature Vaudoise

Journal de Pro Natura Vaud

N° 192 | Septembre 2025



**Le Mormont
Sauver ce qui peut
encore l'être**

Protéger la nature, aussi dans la Constitution

Chères lectrices et chers lecteurs de *La Nature Vaudoise*,

On a parfois tendance à distinguer le travail de terrain, tel que celui concret des ONG environnementales, de celui plus théorique et abstrait du politique. Le premier serait plus pur, plus efficace, tandis que le second serait soumis à compromis et à des tiraillements virant parfois à la compromission.

L'importance de se battre

Comme souvent, les choses ne sont cependant pas si simples. Si Lavaux est aujourd'hui classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et n'est pas devenu une vaste étendue de villas, c'est notamment grâce au vote du peuple vaudois dans les années 1970, inscrivant la protection de ce site unique dans la Constitution cantonale. *Sauver la Venoge, Rothenturm, Initiative des Alpes...* les exemples sont nombreux de combats menés sur le plan politique et ayant abouti à une meilleure protection de l'environnement.

Faire entendre notre voix

Le 28 septembre, nous serons amené-e-s à nous prononcer sur l'initiative « Sauvons le Mormont », soutenue notamment par Pro Natura Vaud, et sur le contre-projet proposé par le Conseil d'Etat. Nous aurons ainsi

une fois encore la possibilité de soutenir la biodiversité via notre bulletin de vote. Comme le dit le slogan de notre association, il faut agir pour la nature partout... y compris dans l'isoloir !

Bonne lecture !

*Alberto Mocchi,
secrétaire général*



L'orchis bouc en fleur, une orchidée sporadique au pied du Jura mais bien présente sur la colline du Mormont.

Impressum *La Nature Vaudoise* paraît 4 fois par an, adressée aux membres de Pro Natura Vaud, une section de Pro Natura – Ligue suisse pour la protection de la nature **Adresse:** Pro Natura Vaud, Avenue du Théâtre 2-4, 1005 Lausanne, tél. 021 963 19 55 **Courriel:** pronatura-vd@pronatura.ch **Site Internet:** www.pronatura-vd.ch **Dons:** IBAN CH98 0900 0000 1001 5602 3 **Rédaction:** Alberto Mocchi, Nathalie Mauri, Marianne Genton **Relecture des textes:** Muriel Mermillod-Tschanz **Mise en page:** Monkeys of Switzerland **Impression:** Imprimerie du Journal de Sainte-Croix, papier offset Recystar Nature blanc recyclé FSC **Couverture:** Colline du Mormont. Aquarelle par Pauline Rossel, *freelance artist creator*, www.aierz.com

Le Mormont: Un lieu à protéger à tout prix !

A l'automne 2020, le Mormont, colline emblématique surplombant les villages d'Eclépens et de La Sarraz, faisait la une des journaux. Des activistes y avaient installé la première « Zone À Défendre », ou ZAD, de Suisse afin d'alerter sur la destruction de ce site à la valeur inestimable et plus généralement sur l'impact écologique de la production de ciment. L'Association pour la Sauvegarde du Mormont (ASM) s'engageait déjà depuis des années pour protéger le site, mais cette irruption militante a définitivement permis de mettre la question sur le devant de la scène médiatique et politique.

Une question à trancher dans les urnes

Cinq ans plus tard, nous nous apprêtons à voter sur une initiative populaire cantonale qui vise à protéger le site du Mormont. Le but est de graver dans la Constitution le principe de sa protection, ainsi que celui du passage à une économie de la construction plus durable et moins gourmande en matières premières, particulièrement en ciment. Le Gouvernement vaudois a soumis un contre-projet à l'initiative qui protège le site dans la loi et inscrit dans la Constitution les principes de l'économie circulaire.

Un site naturel, culturel et paysager unique

Le Mormont est un lieu unique en son genre, à la fois un site archéologique d'importance nationale et le vestige d'un ancien sanctuaire celte, mais également un réservoir

de biodiversité sur lequel s'épanouissent de nombreuses espèces animales et végétales. La flore y est tout particulièrement remarquable, avec la présence d'éléments médio-européens thermophiles comme le réséda des teinturiers ou le miroir de vénus, mais aussi des espèces montagnardes comme le lis maritagon. Seize espèces d'orchidées sont présentes également sur le site, tout comme des chênaies d'une rare richesse. La faune y est prospère, le Mormont étant un lieu particulièrement propice pour les reptiles (vipère aspic, couleuvre à collier, lézard agile et coronelle lisse), comme pour de nombreuses espèces d'oiseaux (bruant proyer, alouette des champs, pic mar, choucas des tours, etc.) et de mammifères (chamois, chat sauvage ou encore murin à moustache). Ce site est indiscutablement un élément structurant du paysage de toute la région.



Parmi les éboulis du Mormont, il est possible d'observer la vipère aspic prenant un bain de soleil. – Photo Patrick Riechenbach

Cette photo aérienne montre bien l'ampleur de la carrière, ainsi que le plateau de la Birette où il est prévu qu'elle continue à s'étendre.
– Photo André Locher



Une protection gravée dans la Constitution

Exploité depuis 1953 en tant que carrière pour fournir la matière première nécessaire à la production de ciment, le Mormont a vu sa physionomie fortement évoluer sous la pression des activités humaines. Plus de 70 ans après le début de l'exploitation, il est grand temps d'arrêter la destruction de ce site unique et de sauver ce qui peut encore l'être.

L'initiative « Sauvons le Mormont » demande l'inscription de la protection du Mormont dans la Constitution cantonale en interdisant toute exploitation non agricole ou sylvicole du site. Elle ajoute également un alinéa à l'article 56 de la Constitution, qui a trait aux ressources naturelles, demandant que l'Etat et les communes « [...] favorisent l'utilisation de matériaux de construction respectueux de l'environnement et privilégient eux-mêmes l'utilisation de tels matériaux en lieu et place du ciment. »

Proposition de vote

La protection constitutionnelle est jugée plus forte et durable que celle de la loi, qui peut être changée à tout moment par un vote du

Grand Conseil. C'est la raison pour laquelle nous privilégions l'initiative, tout en reconnaissant les qualités d'un contre-projet qui va dans le bon sens.

Nous avons la chance de pouvoir protéger durablement le Mormont et transmettre ce magnifique patrimoine aux générations futures. Saisissons-la en votant **OUI** le 28 septembre prochain !

La rédaction

Votation du 28 septembre
Pro Natura Vaud recommande

INITIATIVE
« SAUVONS LE MORMONT » : OUI

CONTRE-PROJET : OUI

Question subsidiaire :
Préférence à l'initiative



Dans le cadre de la votation du 28 septembre sur l'initiative « Sauvons le Mormont », Pro Natura Vaud vous présente deux exemples de dossiers problématiques pour l'environnement, en lien avec la boulimie de matières premières dont fait preuve le secteur de la construction.

Ballens : Une carrière qui menace la forêt

Des besoins gargantuesques

Le secteur de la construction dans le canton de Vaud consomme chaque année un peu plus de 2 millions de m³ de granulats naturels (sable et gravier), soit la capacité de plus de 800 piscines olympiques. Pour satisfaire cet appétit de matières premières, l'Etat cherche à ouvrir de nouvelles gravières, tout particulièrement au pied du Jura, où se concentrent 80% des réserves de granulats alluvionnaires du canton.

Une forêt menacée

C'est le cas notamment à Ballens, où un gisement de 16 millions de mètres cubes de granulats dort sous la forêt, suscitant la convoitise des exploitants. Un projet de gravière est sur la table depuis quelques années, inscrit dans le Plan directeur cantonal des carrières, menaçant des hectares de forêt.

Mobilisation populaire

Le projet suscite une forte opposition locale, incarnée notamment par l'occupation de la forêt par le collectif « Grondement des terres » au printemps 2024. Pro Natura Vaud analysera quant à elle avec attention le projet lors de sa mise à l'enquête (qui semble imminente au moment où sont écrites ces lignes) et n'hésitera pas à s'opposer si les atteintes à l'environnement sont jugées trop importantes.

Alternatives au ciment

On accuse souvent qui veut s'opposer à la création de nouvelles gravières de faire preuve d'égoïsme, préférant importer le gravier et laisser ainsi les nuisances à d'autres. Or, des alternatives au ciment existent et ne sont que trop peu exploitées : matériaux tels le bois ou le béton de chanvre, recyclage, techniques de construction moins gourmandes en matières premières, etc. Le canton de Vaud se veut un pionnier de l'économie circulaire de la construction, donc passons de la parole aux actes !

*Alberto Mocchi,
secrétaire général*

*Excursion du comité
régional Ouest en
2024, avec
l'Association pour
la Sauvegarde des
Bois de Ballens.
– Photo P. Benamo*



Décharge des Tattes-de-Bogis : Entre nécessité économique et enjeux écologiques

Un projet cantonal prioritaire

Le site des Tattes-de-Bogis, inscrit au Plan sectoriel des décharges contrôlées (PSDC), doit accueillir 1,7 million de m³ de matériaux d'excavation et inertes sur dix ans. Porté par le Canton pour répondre à la pénurie de capacités de stockage dans la région, ce projet vise à centraliser les déchets de chantiers tout en réduisant les coûts logistiques. Son emplacement en zone agricole soulève des inquiétudes.

Des impacts écologiques sous surveillance

Le site se situe sur une liaison biologique critique entre les Marais de la Versoix, zone alluviale d'importance nationale, et le Bois de Portes. Des modifications ont été apportées au projet : réduction du périmètre, ajout de corridors faunistiques et de zones tampons. Cela n'efface pourtant pas les risques de fragmentation des habitats, de pollution des eaux de ruissellement drainées vers la Versoix et de dérangement pour les espèces prioritaires comme le crapaud sonneur.

Alternatives et controverses

L'option alternative du site « En Trembley » à Commugny, moins sensible écologiquement mais plus éloigné des axes routiers, a été écartée pour des raisons logistiques. Les opposants dénoncent une instrumentalisation des inventaires fédéraux et demandent des garanties sur le contrôle



Vue des Tattes-de-Bogis, entre le Bois de Portes et les Marais de la Versoix. – Photo Christian Linder

des matériaux. Plus généralement, ils craignent les nuisances que ce type d'infrastructures peuvent amener à la qualité de vie dans la région.

Vers une cohabitation possible ?

Si le projet est validé, son exploitation devra concilier impératifs économiques et préservation du réseau écologique cantonal. Les mesures compensatoires telles que haies, mares et gestion des eaux seront déterminantes. Pro Natura Vaud souhaite être associée à leur mise en place et étudiera le projet de manière approfondie, ne manquant pas de s'y opposer si les atteintes à la biodiversité excèdent les bénéfices annoncés.

*Emmanuel Jelsch,
responsable du Groupe batraciens
pour la région de La Côte*

